

Paris, le 28 septembre 2018

Centenaire de la Première Guerre mondiale:
commémoration du 11 novembre 1918

« Le Centenaire au monument » :
rapprocher les Français d'un haut lieu de mémoire communal

Tous les Français seront invités à se rendre au monument aux morts communal autour du 11 novembre 2018 pour rendre solennellement hommage aux « morts pour la France », à travers plusieurs gestes symboliques collectifs. Ces 35 357 cérémonies pourront être construites à partir d'un canevas commun qui est proposé à tous les maires. Il comprendra :

- Une veillée le 10 novembre au soir

Les Français seront invités à se rassembler le 10 novembre en début de soirée, autour du monument aux morts communal. Il sera proposé aux maires d'illuminer ce dernier de bougies ou par un éclairage adapté. Une lecture des noms des combattants inscrits sur le monument sera de même encouragée pour donner à ce rassemblement un caractère plus solennel. Pour les communes les plus peuplées, ce projet est toutefois difficilement compatible avec une seule soirée et ne pourrait se réaliser que dans le cadre d'un projet spécifique et l'étalement de cette lecture sur un pas de temps plus long.

- La sonnerie des cloches en préambule de la cérémonie du 11 novembre à 11h00

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens intimes qu'elle entretient avec sa mémoire. Ainsi à l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant aux contemporains une empreinte mémorielle très puissante de joie et de soulagement.

De nombreux particuliers ou associations militent depuis de nombreux mois pour que ce geste mémoriel fort puisse être généralisé dans l'ensemble des communes.

La décision de faire sonner les cloches est une compétence du maire, en lien avec l'affectataire du lieu de culte. Là encore, il sera donc demandé aux maires d'organiser une sonnerie des cloches de la commune, en lien avec leurs utilisateurs habituels.

A noter que des initiatives similaires sont prises à l'étranger. Ainsi, la Commission américaine pour le centenaire de la Première Guerre mondiale appelle-t-elle les organismes gestionnaires de cloches sur le sol américain à participer, sur la base du volontariat, à une sonnerie en hommage aux soldats le 11 novembre 2018 à 11 heures, heure locale. De même, le ministère britannique de la Culture, des Médias et du Sport, en charge des commémorations du Centenaire, a-t-il lancé une initiative qui se veut internationale – notamment auprès des pays du Commonwealth mais aussi en Allemagne – pour que des cloches sonnent à 12 heures 30 GMT (ou à défaut, à 12 heures 30 heure locale), correspondant à la fin de la cérémonie au cénotaphe de Londres.

- La lecture par l'autorité qui préside la cérémonie d'un texte du Président de la République

Comme pour toutes les commémorations nationales, le représentant de l'Etat lit durant la cérémonie un message traditionnellement écrit par le membre du gouvernement en charge de la mémoire.

Ce 11 novembre 2018, le message lu dans l'ensemble des communes émanera cette fois du Président de la République.

- La présence d'élèves de la commune

La présence active d'élèves, et plus généralement des jeunes générations issues des communes, sera par ailleurs encouragée afin de relever le sens de la cérémonie. Outre leur participation à la veillée du 10, les élèves pourront également développer des projets pédagogiques autour de l'histoire de leur commune et de ses habitants pendant la Première Guerre mondiale, de son monument aux morts et participer activement à la cérémonie par des lectures ou des chants.

- D'autres évènements propres à l'histoire locale

Les communes qui le souhaiteraient pourront en outre organiser un ou plusieurs événements locaux éclairant l'histoire de la commune et ses habitants pendant la Grande Guerre. Ces événements associés pourront prendre la forme d'une collecte d'objets ou de photographies et de leur exposition en mairie ou à l'école – objets qui seraient ensuite reversés aux archives départementales à l'occasion de la troisième Grande collecte consacrée à la Grande Guerre – voire d'une conférence historique.